

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BEKHTAOUI
Membres absents : M. ALLAERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles - Grésilles Extension - Aménagement des espaces publics - Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon - Participation de la Ville

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération des 21 mars 2005 et 6 novembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention de rénovation urbaine d'agglomération qui formalise, pour l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles, les engagements des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers pour la période 2005 - 2009. La convention définitive, signée le 21 mars 2007, représente un engagement financier total de 105 M€, et prévoit une participation de la Ville de 8,154 M€.

Par ailleurs, par délibération du 27 septembre 2004, le Conseil Municipal a désigné l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon en qualité d'opérateur du volet « aménagement » de la seconde phase opérationnelle de l'O.R.U. des Grésilles. A ce titre, l'OPAC, signataire d'une convention publique d'étude et d'aménagement avec la Ville, s'est vu confier la mission de réaliser les aménagements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie dans le quartier.

L'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon fait appel au soutien financier de la Ville, à hauteur de 495 800 €, pour l'aménagement des espaces publics dans le secteur de Grésilles Extension.

Cette opération poursuit deux principaux objectifs en accompagnement des travaux d'amélioration réalisés par l'OPAC de Dijon sur ses immeubles:

- le désenclavement du secteur par la création d'une voirie de circulation desservant les équipements scolaires (écoles primaire et maternelle Champollion), le déplacement d'une voirie existante, et la création de cheminements « piétons » de qualité;

- l'amélioration du cadre de vie et des usages en requalifiant la promenade de la Redoute, avec, notamment, la création de squares pour les enfants, en aménageant une place piétonne (place Mauchaussée), et, plus généralement, en améliorant la qualité des espaces verts et des stationnements.

La subvention sollicitée de la Ville s'élève à 495 800 €, soit 34,8 % du coût total de l'opération, qui est de 1 422 556 € HT, suivant le plan de financement actualisé.

Les modalités de versement de la subvention seraient les suivantes :

- versement d'un acompte de 40% à la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux.

En cas de non-respect des engagements, la Ville se réserve la possibilité d'exiger le remboursement d'une partie de la subvention ou de ne pas verser intégralement le solde prévu.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider d'attribuer à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon - représenté par M. Jean-Claude Girard, Directeur Général - 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87 027 - 21070 Dijon cedex, une participation de la Ville d'un montant de 495 800 €, pour l'aménagement des espaces publics dans le secteur de Grésilles Extension ,

2- dire que le versement de ces subventions interviendra selon les modalités suivantes :

- versement d'un acompte de 40% à la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux;

3- dire que le montant de la dépense, qui s'élève à 495 800 €, sera prélevé sur les crédits ouverts au budget des exercices en cours et à venir.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Pour le Maire, *L'Adjointe*



Colette Popard

PUBLIÉ LE 22/05/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 MAI 2008

